



*Commune de Maisons*  
*Eure et Loir*  
*Canton d'Auneau*

**COMMUNE DE MAISONS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU**

**24 MARS 2025**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Procès-Verbal du 09/01/2025
- Cession de bail du logement du 12 chemin du soleil levant
- Divers

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, LEROY Maryse, FAGNON Christian, CARRÉ Hervé, DECELLE Juliette, GELAIN Thomas, GONCALVES LUCAS Cécile, CHEVAUX Christophe, LEGRAND Jean-Charles

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LEROY Maryse

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09/01/2025**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°2025/06 : CESSION DE BAIL DU LOGEMENT DU 12 CHEMIN DU SOLEIL LEVANT**

Mme Le Maire informe le conseil que Mme DURAND Ana, locataire du logement au 12 chemin du soleil levant, souhaite donner congés. Cependant, M. DURAND Philippe et Mme MENDES DURAND Carla, parents de Ana Durand, souhaitent reprendre le logement. Après avoir sollicité les conseils de Mme CHAUSSIER-BONNET, notaire, le conseil municipal peut délibérer sur une cession de bail de Mme DURAND Ana (cédant) à M. DURAND et à Mme MENDES DURAND (cessionnaires)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la cession de bail de Mme DURAND Ana à ses parents (M. DURAND et Mme MENDES DURAND) pour le logement communal du 12 Chemin du Soleil Levant à Maisons
- Le loyer mensuel reste fixé à 620.96 €
- Les charges de chauffage restent fixées à 141.79 € mensuel, jusqu'au 31/01/2026. La régularisation interviendra au 01/02/2026
- La redevance des Ordures Ménagères reste fixée à 13.41 € mensuel jusqu'au 30/11/2025. La régularisation interviendra au 01/12/2025
- Donne pouvoir à Madame Le Maire pour la signature de tout document se référant à cette cession de bail.

**DIVERS :**

Néant

Le secrétaire de séance

Le Maire